



AIDES

Fonds Social d'Aide aux lycéens pour la restauration et l'hébergement pour la Corrèze

Publics concernés

- #Lycéen

Domaines secondaires

- [#Logement](#)

Vous êtes lycéen(ne) dans le département de Corrèze et connaissez des difficultés pour payer la restauration ou l'hébergement ? Vous pouvez solliciter le fonds social régional lycéen.

Objectif

Permettre aux familles en difficulté de réduire leur participation aux frais de restauration et/ou d'hébergement de leur(s) enfant(s) lycéen(s).

Calendrier

Cette aide est accessible pour l'année scolaire 2025-2026.

Bénéficiaire

Les lycéen(ne)s inscrit(e)s dans un lycée public ou les Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) du département de la Corrèze.

Comment faire ma demande ?

Les familles souhaitant bénéficier du dispositif doivent se rapprocher de l'assistante sociale du lycée (établissement relevant de l'Education Nationale) ou de l'équipe administrative de direction (établissement agricole).

Les dossiers sont étudiés par les commissions de fonds sociaux qui se tiennent régulièrement dans les établissements durant l'année scolaire. Les commissions se prononcent sur les situations pouvant bénéficier de l'aide régionale et attribuent les

montants aux familles.

L'aide vient en déduction du montant à payer par les familles pour la demi-pension ou l'internat.

Correspondants

- **Direction de l'éducation**

Service Relation aux usagers

[05 49 38 49 38](tel:0549384938)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption